

*Les crédits*

Ces hommes vivent une relation de couple depuis environ 40 ans. Leur relation est solidement établie. En fait, ils ont vieilli ensemble. Malheureusement, comme ils n'avaient pas le même âge, l'un a maintenant droit à sa pension de vieillesse tandis que l'autre, s'il avait été d'un autre sexe, aurait eu droit à l'allocation au conjoint.

Comment quelqu'un qui touche une pension de vieillesse et quelqu'un qui a besoin d'une allocation au conjoint, comment ceux qui se trouvent dans ce genre de situation financière peuvent-ils tenter une action en justice pour espérer obtenir une réponse quand ils n'ont pas d'argent?

Ces gens ont porté leur cause devant la section de première instance de la Cour fédérale. Ils se sont retrouvés devant un juge qui a rendu une décision rétrograde qui faisait reculer de plusieurs années les droits des couples de ce genre.

• (1910)

Ils avaient espéré pouvoir aller en appel et s'adresser à une cour d'instance supérieure. En fait, dans le cadre du programme de contestation judiciaire, on leur avait promis une aide financière afin qu'ils puissent aller devant une instance supérieure et obtenir le droit à l'allocation au conjoint.

Malheureusement, ce programme les a laissés tomber, au milieu de leurs démarches, et a laissé la loi, en ce qui concerne les couples homosexuels, dans une situation pire qu'auparavant.

J'ai entendu le député du Nouveau-Brunswick dire qu'on poursuivrait les causes en instance jusqu'à ce qu'elles aient été réglées.

Je me demande si cela s'appliquerait à l'affaire Egan-Nesbit. Est-ce que le Programme de contestation judiciaire va leur permettre de mener cette affaire jusqu'à la fin, jusqu'à ce qu'ils obtiennent une décision finale auprès des instances supérieures ou bien le programme va-t-il les laisser tomber, de sorte que le droit au Canada, en ce qui concerne les droits individuels des personnes en cause, sera pire qu'il n'était avant le début de cette affaire?

Il est très important de noter qu'à cause d'un grand nombre de ces affaires laissées en suspens, la situation est encore pire qu'elle l'était avant.

J'ai eu quelques discussions avec le ministre, au fil des ans, au sujet des programmes qui ont été supprimés par son ministère lorsqu'il était au Secrétariat d'État. Ces mesures ont malheureusement frappé les gens qui

étaient les moins responsables du déficit et qui étaient les moins capables de réagir, c'est-à-dire les plus petits, les plus pauvres et les plus défavorisés.

C'est lui le ministre qui a supprimé le Programme de communications sociales des autochtones lorsqu'il était secrétaire d'État.

C'est lui le ministre qui a supprimé le Programme d'aide aux organisations autochtones représentatives, c'est-à-dire à l'Assemblée des premières nations et à d'autres organismes qui représentent les autochtones dans ce pays lorsqu'il était secrétaire d'État.

C'est lui le ministre qui a supprimé le financement des centres pour femmes lorsqu'il était secrétaire d'État. Maintenant qu'il est responsable du multiculturalisme, il s'en prend directement encore une fois à ceux qui sont les moins capables de se défendre. Il le fait au moyen du Programme de contestation judiciaire.

Est-ce qu'il y a quelque chose qui ne va pas chez ce ministre? Ou est-ce ce gouvernement? Pourquoi s'en prennent-ils constamment à ceux qui sont pauvres, handicapés, défavorisés, incapables de se défendre eux-mêmes? C'est ce qui m'inquiète dans ce projet de loi.

Je voudrais remercier encore une fois le député d'Ottawa—Vanier d'avoir présenté cette motion. J'ose espérer que le gouvernement y répondra d'une façon plus positive. Malheureusement, ce gouvernement est extrêmement cachottier et intransigeant dans la façon dont il garde le pouvoir pour lui-même sans vouloir le céder aux citoyens.

Nous n'avons pas dans cette Chambre un défenseur des droits du citoyen comme il s'en trouve dans pratiquement toutes les provinces de ce pays. Nous n'avons pas d'autres mécanismes dans cette Chambre pour permettre aux citoyens de prendre les moyens pour revendiquer leurs droits.

On trouve que la Commission canadienne des droits de la personne est un organisme sans pouvoirs réels parce qu'elle dispose de très peu de moyens pour aider les citoyens qui estiment être victimes de discrimination ou d'injustice.

Y a-t-il quelque chose qui ne va pas chez ce gouvernement? Chez ce ministre? Tout ce que je veux dire, c'est qu'il faut faire quelque chose. J'espère que ce gouvernement, et ce ministre en particulier, reviendront sur la décision prise au sujet du Programme de contestation judiciaire afin que les défavorisés ne le soient pas encore plus lorsqu'ils revendiquent leurs droits en vertu de la charte.